



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 91941

Texte de la question

M. Christophe Léonard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur une problématique semblant être régulièrement rencontrée par les masseurs-kinésithérapeutes en matière de prescription médicale. En raison du phénomène de désertification médicale touchant certains territoires, et notamment le département des Ardennes, les médecins y exerçant font face à une conséquente augmentation de leur patientèle. De fait, dans les cas nécessitant également des soins de kinésithérapie, il semblerait que certains médecins n'aient pas d'autre choix que de demander aux patients de commencer ces soins avant de les consulter. De même, ces derniers seraient contraints de demander aux patients porteurs de pathologie chronique de poursuivre les séances de kinésithérapie dans l'attente du renouvellement de leur prescription médicale. Aussi, face aux inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes qui ont tout à fait conscience de ne pouvoir exercer que sur prescription médicale, il souhaiterait connaître les solutions qu'elle envisage pour remédier à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Léonard](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91941

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 30

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)